

Nos missions

Promouvoir et assurer une coordination transversale des actions d'ETP, décloisonner entre la ville et l'hôpital.

Valoriser et faciliter le développement de l'ETP du patient au sein et en dehors du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique (GHLA).

- >> Faire connaître et valoriser l'ETP.
- >> Offrir une aide logistique et/ou méthodologique aux équipes à l'élaboration de projets.
- >> Apporter une aide documentaire, bibliographique, pédagogique et transmettre les textes officiels ou les appels à projets.
- >> Faire un état des lieux régulier de l'offre d'ETP du GHLA.
- >> Favoriser les échanges entre les équipes, entre la ville et le GHLA, avec les autres UTEP.
- >> Relayer les formations en ETP (40h, coordination, DU, Master...) dans le cadre de la formation continue.
- >> Assurer l'interface avec l'Agence Régionale de Santé et les équipes porteuses de projets.

L'UTTEP n'est pas une équipe mobile d'ETP, un centre d'ETP, elle ne se substitue pas aux équipes soignantes!

Contacts



UTTEP Atlantique 17

**Tous les lundis & mercredis
+ les jeudis des semaines paires**

9h > 12h30 // 13h30 > 16h30



05 46 45 67 13



uttep17@ght-atlantique17.fr



UTTEP Atlantique 17

Hôpital Saint-Louis
4^{ème} étage
1 rue du Dr Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex 1



UTTEP Atlantique 17

Unité Transversale et Territoriale
d'Éducation Thérapeutique

L'équipe

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un **médecin coordinateur**, d'une **diététicienne**, d'une **infirmière** et d'une **secrétaire**.

Les comités

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Valide annuellement les actions, les stratégies et les orientations de l'UTTEP, impulse la politique d'ETP au sein et en dehors du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique, sur le territoire nord de la Charente-Maritime.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Élabore les actions, le plan de travail, le calendrier prévisionnel de l'UTTEP.

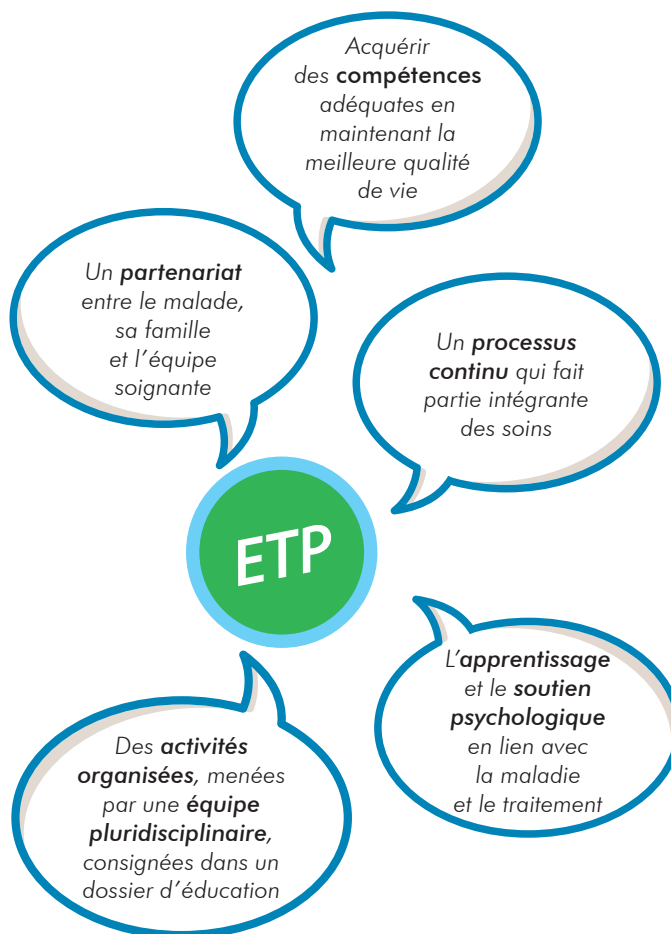
Les maladies chroniques

Ce sont des maladies de longue durée, évolutives, avec des risques de complications graves, sources d'invalidité, touchant 8 à 28 millions de personnes en France selon la définition prise en compte. Elles engendrent des incapacités et des difficultés personnelles, familiales et socioprofessionnelles importantes et constituent un défi pour le système de santé tant au niveau de son financement que de l'organisation des soins.

L'éducation thérapeutique

(ETP)

"L'ETP s'inscrit dans le **parcours de soins** du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie" (Loi n° 2009-879 dite HPST).



L'ETP en 4 étapes

Quatre étapes doivent être respectées et clairement inscrites dans le **programme d'éducation** du patient :

1

Un **diagnostic éducatif**, concernant les **besoins** et les **attentes du patient**.

2

Un programme **personnalisé** et **priorisé**.

3

Des **séances d'éducation** collectives et/ou individuelles.

4

Une **évaluation** des compétences acquises et le devenir du patient dans le programme d'éducation thérapeutique.

Un programme d'ETP est autorisé par l'ARS pour une période de 4 ans et est évalué dans sa globalité de manière annuelle et quadriennale afin d'en **améliorer la qualité tout au long de sa mise en oeuvre**.